

Vers une politique québécoise de télévision: les leçons de l'histoire

Marc Raboy — Professeur
Département d'information et de communication
Université Laval

Introduction et mise en contexte

L'histoire politique de la radiodiffusion canadienne est pleine de leçons importantes pour le Québec, dans la perspective d'une récupération des pouvoirs sur les communications.

En tant qu'institutions sociales qui subissent et reflètent les tensions de la société, les systèmes de communication de masse reproduisent l'image que la société se donne d'elle-même. Dans le même sens, les débats qui caractérisent l'évolution de ces systèmes indiquent l'orientation de la société.

Ceci dit, il convient de se rappeler que la radiodiffusion canadienne évolue depuis plus de soixante ans et qu'elle demeure un témoin fidèle du débat sur la *nation* canadienne. Évidemment, d'autres facteurs d'ordre social et, surtout, économique, ont marqué cette progression. Mais le système auquel la télévision québécoise se trouve indissociablement intégrée aujourd'hui fut érigé autour des considérations relatives à la question nationale.¹

1. Il s'agit effectivement de *deux* questions nationales: l'une qui vise à construire une unité culturelle pan-canadienne pour consolider une entité politique autonome des États-Unis, et l'autre qui cherche à définir, de l'intérieur, ce qu'est le Canada. Cet article ne portera que sur la deuxième. Pour une discussion plus générale des aspects sociopolitiques de l'évolution de la radiodiffusion canadienne et québécoise, le lecteur se référera à Marc Raboy, *Missed Opportunities: The Story of Canada's Broadcasting Policy*, Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 1990.

LES COMMUNICATIONS AU QUÉBEC

Dans les prochaines pages, nous rappellerons les moments les plus importants qui peuvent se résumer en trois grandes tendances:

1) Malgré les prétentions et les revendications des provinces, notamment le Québec, la radiodiffusion fut vite jugée, puis maintenue, comme un champ de juridiction exclusivement fédérale.

2) Malgré la nature centralisée et unitaire du cadre juridique, administratif et réglementaire qui gouverne le système depuis ses débuts, les services se sont développés parallèlement en anglais et en français.

3) Malgré l'autonomie formelle du système, et des sauvegardes qui sont censées le protéger contre toute ingérence politique, Ottawa a toujours eu tendance à percevoir la radiodiffusion comme un appareil d'État, notamment en demandant à la société Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale.

Il est peu surprenant, dans les circonstances, de constater que la radiodiffusion canadienne est un objet de contestation, depuis les années 1920, au cœur même des luttes pour définir l'avenir du pays.

1928-1945: Les origines du système... et de ses problèmes

Même si la radiodiffusion canadienne a connu ses débuts en 1919, le cadre essentiel du système fut érigé une dizaine d'années plus tard, dans le sillage des travaux de la Commission royale sur la radiodiffusion (la commission Aird), qui a déposé son rapport en 1929². Depuis ce temps-là, les grands thèmes de la radiodiffusion canadiennes ont peu changé.

La commission Aird recommandait l'étatisation en vrac du système en place qui comptait à l'époque quelques douzaines de stations de radio commerciales. Elle proposait la création d'un monopole d'État, afin d'opérer la radio sur une base de

2. Canada, Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion, *Rapport*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1929.

VERS UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE TÉLÉVISION

service public, pour «l'information, l'éclaircissement et le divertissement» de la population canadienne.

Le gouvernement du Québec, dirigé par Louis-Alexandre Taschereau, avait réagi au rapport Aird en adoptant une loi autorisant le Québec à ériger et à opérer ses propres stations de radio et à produire des émissions pour diffusion par les stations commerciales existantes.

Ottawa demanda alors à la Cour suprême de statuer sur la question de juridiction, avant de disposer des recommandations de la Commission royale. En 1931, la Cour décrète que la radiodiffusion est du ressort exclusif du gouvernement fédéral et cette décision sera maintenue en appel par le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres.³

Ayant reçu le feu vert, le gouvernement de R. B. Bennett fait adopter la Loi de la radiodiffusion canadienne en 1932, créant un diffuseur national et public, la Commission de la radiodiffusion canadienne (CCR), mais conservant provisoirement le secteur privé. La CCR se voit confier un double mandat: programmer et diffuser un service national et réglementer les activités des diffuseurs commerciaux. (Ce double mandat sera reconduit à la société Radio-Canada lorsqu'elle prend la relève de la CCR suite à la réforme législative de 1936.)

Aird avait proposé que chaque province soit dotée d'un commissaire responsable du contenu des émissions diffusées sur son territoire, mais cette recommandation intéressante ne fut pas retenue dans la loi. La CCR s'est mis à créer un service national de radio opérant dans les deux langues, de telle manière que l'auditoire canadien reçoive la même programmation, alternant entre l'anglais et le français, où qu'elle soit.

Cette manifestation de l'esprit du B & B avant la lettre n'a duré qu'une saison, suite au refus absolu et militant de certaines communautés anglophones des Provinces maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest canadien d'accepter la présence du français sur les ondes. Les mémoires des pionniers de la radio canadienne,

3. Voir Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien: Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*, Montréal: Québec-Amérique, 1980.

dont Hector Charlesworth, président de la CCR, sont unanimes à attribuer cet échec à de la bigoterie.⁴

La radio publique canadienne s'est donc scindée en deux services parallèles dès 1934, et le parallélisme est devenue une politique officielle de la SRC dès sa création, deux ans plus tard. Ironie du sort, fort compréhensible, cette politique fut bien reçue par les milieux nationalistes canadiens-français de l'époque, qui craignaient la situation marginale dans laquelle le français risquait de se trouver à l'intérieur d'un service unique bilingue.⁵

Mais, malgré l'opération de services parallèles, le système évoluait selon la vision centralisée et univoque du pays que lui imprègne le gouvernement fédéral. La période de la guerre de 1939-45 fut déterminante à cet égard.

Dès le début du conflit, Radio-Canada fut rattachée au Ministère de guerre, et le bras droit du premier ministre, C. D. Howe, fut en contact quotidien avec la haute direction de la SRC. Malgré l'autonomie relative dont jouissait le service français, le besoin de rallier l'ensemble de la population à l'effort canadien de guerre motiva la création d'un service d'information bilingue, avec siège principal à Montréal. Il entra en ondes le 1^{er} janvier 1941.⁶

En janvier 1942, le gouvernement annonce la tenue d'un plébiscite sur la question de la conscription. Selon des règles édictées par le Conseil des ministres, seuls les partis politiques représentés à la Chambre des Communes peuvent prendre position sur les ondes de Radio-Canada. Or, les quatre partis en présence appuyaient le «Oui» prôné par le gouvernement de Mackenzie King. Dans les circonstances, la Ligue pour la défense du Canada réclamait le droit de présenter le point de vue

4. Voir e.g., E. Austin Weir, *The Struggle for National Broadcasting in Canada*, Toronto: McClelland and Stewart, 1965: 151.

5. Voir e.g., Gérard Lamarche, «Radio-Canada et sa mission française», *Canadian Communications* 1, 1 (été 1960): 6-15.

6. Voir Gérard Laurence, «Province de Québec», dans Hélène Eck (sous la dir. de) *La Guerre des ondes: Histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris: Armand Colin, 1985: 283-366.

du «Non», ce qui lui fut refusé. En revanche, la Ligue achète du temps d'antenne sur des stations commerciales, pendant que Radio-Canada ne véhicule que la position gouvernementale. On peut se douter que l'expérience a démontré à la population québécoise quel était le rôle joué par la radio «publique» chez elle.⁷

1945-1963: La consolidation du système... et du syndrome

Citant la nature éducative de la radiodiffusion, le gouvernement de Maurice Duplessis se replie sur sa compétence constitutionnelle en matière d'éducation pour créer, en 1945, un service de radio éducative, qu'il baptise: Radio-Québec⁸. Cependant, il n'osera pas l'opérationnaliser suite à une déclaration de C. D. Howe à l'effet qu'Ottawa n'accordera pas de permis aux organismes provinciaux «étant donné que la radiodiffusion est exclusivement de son ressort»⁹.

Entretemps, à l'extérieur du Québec, les services de la radio publique se développaient de façon inégale. en anglais, la radio de la CBC s'étendaient déjà «coast-to-coast» en 1938; en français, ce n'était toujours pas le cas vingt ans plus tard. En 1951, la Commission royale sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada (la commission Massey) rapportait que les communautés francophones hors Québec étaient toujours mal desservies par la SRC, ne recevant pas un service équivalent à celui de leurs voisins de langue anglaise¹⁰. Six ans plus tard, une nouvelle Commission royale, celle-ci portant sur la radio et la télévision (la commission Fowler), notait que le service en français était absent dans plusieurs parties du Canada et qu'il ne s'agissait pas d'une simple question des ressources. Pour Fowler, il était évident que l'introduction du français était perçue dans certaines régions de l'Ontario comme une intrusion into-

7. Voir André Laurendeau, *La Crise de la conscription*, Montréal: Éditions du Jour, 1962.
8. Québec, *Loi autorisant la création d'un service de radiodiffusion provinciale, Statuts du Québec*, 1945, c. 56.
9. Canada, Chambre des Communes, *Débats*, 1946: 1181.
10. Canada, Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada, *Rapport*, Ottawa: Imprimeur du roi, 1951.

léralable plutôt qu'un complément culturel (pour ne pas parler de la question de survie à l'égard des premiers intéressés!).¹¹

Le gouvernement conservateur élu en 1957 visait surtout le développement des aspects commerciaux de la télévision et il accorda peu d'attention au drame national en train d'émerger. Son attitude fut le plus clairement indiqué au moment de la grève des réalisateurs de la SRC de 1958-59 qui, entre autres choses, a catapulté René Lévesque sur la scène politique. Le conflit dura 68 jours — à une époque où il n'existait qu'une seule station de langue française, celle de Radio-Canada. Lévesque s'amusait souvent à dire que si jamais une grève semblable avait perturbé le service anglais, elle aurait été réglée dans une demi-heure. Selon Gérard Pelletier, le nœud du problème était que les gérants du réseau français, à Montréal, n'avaient aucune autorité pour négocier, pendant que les cadres supérieurs du «head office», à Ottawa, s'en fichaient rondement.¹²

Quoiqu'il en soit, la grève des réalisateurs est entrée au panthéon des mythes et légendes de l'inégalité historique entre les deux peuples fondateurs du Canada.

1963-1980: L'unité nationale et luttes de pouvoir

Lorsque les libéraux sont revenus au pouvoir, à Ottawa, en 1963, le contexte avait changé. La révolution tranquille et la parution des nouveaux courants de nationalisme, commençaient à laisser des marques indélébiles sur le paysage politique canadien.

Tôt dans son mandat, le gouvernement Pearson a publiquement identifié la politique culturelle, et, plus particulièrement, la radiodiffusion, comme étant des armes stratégiques dans la lutte qui s'annonçait avec les forces indépendantistes du Québec. À la Chambre des Communes, le 13 novembre 1964, le secrétaire d'État Maurice Lamontagne annonce l'intention du gouvernement de rationaliser et de

11. Canada, Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, *Rapport*, Ottawa: Imprimeur de la reine, 1957.

12. Voir Gérard Pelletier, *Les années d'impatience, 1950-1960*, Montréal: Stanké, 1983.

centraliser l'ensemble des activités des agences culturelles fédérales sous la juridiction de son ministère et de créer un comité du Conseil des ministres pour s'occuper des affaires culturelles. Selon la nouvelle politique, la société Radio-Canada, en tant que service national de radiodiffusion, jouera un rôle privilégié:

Radio-Canada est l'une des institutions canadiennes les plus importantes et les plus essentielles, en cette époque cruciale de notre histoire. Plus que jamais auparavant, Radio-Canada doit devenir un témoignage quotidien et vivant de l'identité canadienne, un reflet fidèle de nos deux cultures principales et un élément puissant de compréhension, de modération et d'unité dans notre pays. Si elle remplit bien ces tâches d'envergure nationale, on lui pardonnera facilement les erreurs qu'elle pourra faire à l'occasion. Si elle remplit mal cette mission, toutes ses autres réalisations ne sauront compenser cet échec.¹³

C'était l'évocation la plus claire de la mission de Radio-Canada, dans l'esprit du gouvernement, depuis la guerre. Lors des audiences de la commission parlementaire responsable des affaires de la SRC, en 1966, les visées du gouvernement sont devenues encore plus transparentes. À ce moment-là, les députés libéraux du Québec ont déchiré leurs vêtements face à une société d'État qui, d'après eux, encourageait le «séparatisme» par sa manière de rendre compte des événements que le Québec était en train de vivre. Les cadres de l'information de Radio-Canada, pour leur part, se sont défendus de ne pas vouloir agir en tant qu'agent de propagande quelconque.¹⁴

Le mandat de souder le pays

Cependant, la Loi sur la radiodiffusion présentée par le gouvernement en octobre 1967, contenait pour la première fois un mandat formel pour la SRC qui devait «contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne»¹⁵.

13. Canada, Chambre des Communes, *Débats*, 1964-65: 10272.

14. Voir Marc Raboy, «Les nouvelles à la télévision et la crise de l'unité canadienne», dans *La radio-télédiffusion canadienne* 1, 1 (1991), pour quelques extraits juteux des échanges qui ont meublé ces audiences.

15. Canada, Loi sur la radiodiffusion, *Statuts du Canada* 1967-68, c. 25, article 3.g.iv.

À la Chambre des Communes, la secrétaire d'État, Judy LaMarsh, disait que ce mandat était possiblement l'aspect le plus important de la nouvelle législation¹⁶. Le Parlement disait à la SRC qu'elle avait l'obligation d'aider le pays à se souder et qu'il était prêt à demander au peuple canadien de payer la note de la SRC aussi longtemps qu'elle s'acquittait de son mandat, mais que le peuple sera sévère à son égard si elle manquait à la tâche.¹⁷

Le mandat de contribuer au développement de l'unité nationale fut l'objet d'un débat vigoureux au cours duquel des députés du NPD ont évoqué le spectre d'une chasse aux sorcières. Le président du comité parlementaire, Gérard Pelletier, a admis que «...le seul fait de l'inclure, de l'écrire en toutes lettres peut laisser croire à certains gens qu'il s'agit non de promotion, mais de propagande...»¹⁸. Mais l'observation la plus percutante fut celle du député conservateur David MacDonald:

Lorsque nous nous aventurons sur des terrains comme ceux qui touchent les amendements proposés hier à l'égard de l'unité nationale, nous nous éloignons en réalité de l'idée de radiodiffusion publique pour nous rapprocher de celle de radiodiffusion d'État, selon laquelle le système de radiodiffusion de la nation devient le prolongement de l'État.»¹⁹

Le projet de loi fut adopté et l'interprétation du nouveau mandat a produit des incidents bizarres comme la couverture bornée de la fête de la Saint-Jean du 24 juin 1968, où les caméras ont subi l'ordre d'ignorer la bataille rangée que livrait les forces de l'ordre et des manifestants indépendantistes à côté du défilé. Pendant la crise d'octobre 1970, le Conseil des ministres a suivi de près la diffusion de l'information sur les ondes de Radio-Canada, et quelques mois plus tard, des nouveaux «superviseurs» ont paru dans les salles des nouvelles, sans autre fonction

16. Canada, Chambre des Communes, *Débats*, 1967-68: 3755.

17. Canada, Chambre des Communes, Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, *Procès-verbaux et témoignages*, 1967-68: 13, 54.

18. Canada, Chambre des Communes, *Débats*, 1968: 6017.

19. Canada, Chambre des Communes, *Débats*, 1968: 6025.

VERS UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE TÉLÉVISION

apparente que la surveillance politique²⁰. L'ancien directeur de l'information et des affaires publiques de la SRC, Marc Thibault, rappelle qu'il était une époque où un représentant de l'administration avait comme tâche de compter le nombre des fois que le mot «québécois» fut employé dans les émissions d'information²¹.

L'intervention politique

Quelques mois après l'élection du Parti Québécois, en novembre 1976, le premier ministre Trudeau, agacé, demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de faire enquête sur les services d'information de la CBC/Radio-Canada. Dans sa lettre d'instruction au président du CRTC, le Premier ministre fait valoir que des doutes ont été exprimés sur la manière dont les réseaux de la SRC avaient rempli le mandat préconisé par la loi.

Après avoir fait enquête, le CRTC rapporte, en juillet 1977, que Radio-Canada était certes déficiente à l'égard de l'unité nationale — mais pas du tout dans le sens indiqué par le Premier ministre. Le problème n'était pas un soi-disant biais en faveur des séparatistes, mais plutôt la façon dont la SRC représentait les «deux solitudes», l'une face à l'autre. En anglais et en français, Radio-Canada avait tendance à ignorer les réalités des régions, par exemple; elle était trop centralisée, trop bureaucratique, trop éloignée des préoccupations des gens, trop influencée par les considérations matérielles.²²

L'enquête du CRTC de 1977 semble marquer un point tournant dans l'attitude des libéraux face au rôle de la télévision comme instrument privilégié de la lutte constitutionnelle. Dès la fin de l'année, ils créent une nouvelle agence, le Centre

20. Voir Raboy, *Missed Opportunities*, *op. cit.*, pp. 204-208.

21. Commentaires de Marc Thibault lors du colloque «Au delà de l'écrit», Archives nationales du Canada, Ottawa, octobre 1988.

22. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Comité d'enquête sur le service national de radiodiffusion, *Rapport*, Ottawa: CRTC, 1977.

